

**DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPEES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2024/192

Occupation du domaine public

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
- VU, la demande de Madame CHARLET Chantal en date du 28 août 2024,

CONSIDERANT, la demande d'occupation du domaine public afin de permettre le stationnement d'une camionnette de livraison pour l'installation d'un poêle à pellets au 9 rue Gustave Delory (59184) SAINGHIN-EN-WEPPEES ; il y a lieu de prendre toutes les mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules devant le chemin accédant au 9 rue Gustave Delory afin de permettre le stationnement d'une camionnette de livraison. **Cette mesure prendra effet, le 17 septembre 2024 à partir de 08 heures jusqu'à 14h00.**

ARTICLE 2 : Deux place de stationnement seront neutralisées devant l'accès au chemin pour le stationnement de la camionnette et le déchargement du matériel.

ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlement en vigueur

ARTICLE 4 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

**Madame CHARLET Chantal,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
La Police Municipale,
Aux archives municipales,**



Fait à Sainghin-en-Weppes, le 28 août 2024

Le Maire

Matthieu CORBILLON

